

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 19 Octobre 2011

L'an deux mille onze, le 19 Octobre, à 20 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 Octobre, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, Adjoint
PEREIRA Laurence, ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès, BOUCHER Francis

Absent excusé : DEPAUW Dominique

Secrétaire de Séance : Monsieur ALLORGE

Ouverture de séance à 20h40

Plan Local d'Urbanisme : En présence de Mademoiselle GARCON de la société TOPOS et de Madame SAVARY de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Mlle GARCON propose un projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Elle fait un rappel de la définition du PADD. Elle explique qu'il s'agit du document faisant état des orientations de la commune pour les années à venir, c'est-à-dire le document de base d'Elaboration du PLU. Si la commune veut procéder à un projet qui ne rentre pas dans le cadre du PADD elle devra procéder à une révision générale de son PLU. Le PADD est donc un document majeur établissant les grands axes de la volonté communale. L'ensemble des pièces du PLU devra être compatible avec ce dernier.

Mademoiselle GARCON présente en premier lieu la synthèse des questionnaires remplis par le Conseil Municipal. Elle précise qu'il n'y a aucun rapport de hiérarchie entre ces objectifs.

Maîtriser le développement communal en préservant l'identité de la commune :

La commune souhaite avant tout préserver son caractère rural en protégeant l'activité agricole encore présente, les espaces naturels et son patrimoine bâti traditionnel. Six orientations sont définies :

- Répondre aux besoins démographiques de manière maîtrisée,
- Densifier les secteurs urbanisés,
- Définir des zones à urbaniser avec un phasage de leur urbanisation,
- Maîtriser et limiter les extensions urbaines,
- Conforter les équipements existants (scolaires) et réserver un espace pour le développement d'équipements communaux.

Préserver la qualité paysagère et patrimoniale :

La commune souhaite préserver son caractère rural en sauvegardant les espaces naturels, forestiers ou agricoles ainsi que les éléments patrimoniaux identitaires. Quatre orientations sont définies :

- Encadrer strictement l'urbanisation en zone ZNIEFF
- Protéger les espaces naturels, les boisements et les espaces agricoles ouverts,
- Préserver les éléments du patrimoine bâti et les éléments du patrimoine naturel,
- Respecter l'environnement architectural des secteurs bâtis.

Préserver l'activité économique et permettre son développement :

De nombreux sièges d'exploitation sont présents sur la commune qui permettent le maintien d'une activité économique sur le territoire. Très peu d'artisans sont installés et un commerce, la commune souhaite donc permettre leur accueil afin de développer l'activité sur son territoire. Deux grandes orientations :

- Assurer la protection de l'activité agricole.
- Permettre l'installation de commerces, artisans ;

Favoriser la mobilité, les modes de déplacement doux :

La commune dispose d'une petite épicerie, avec l'augmentation de la population, les déplacements sont de plus en plus nombreux vers les pôles urbains voisins.

Le projet prévoit de développer les modes doux, de privilégier les constructions au sein du bourg qui réunit les services et équipements et de permettre éventuellement la desserte en transports en commun. Trois grandes orientations :

- Développement et favoriser les modes de déplacements doux;
- Favoriser la construction de logements, services, activités, équipements en priorité à proximité des équipements et services existants ;
- Favoriser l'accueil d'un réseau de transports collectifs.

Présentation des taxes:

Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a voté le 07 septembre 2005 un taux de Taxe Locale d'Équipement 5 % qui est le taux maximum applicable. Le produit de cette taxe permet à la commune de financer l'aménagement des infrastructures communales.

Il précise que cette taxe change de nom et de mode de calcul au 1^{er} mars 2012 et que la commune doit délibérer avant le 30 novembre 2011 pour sa mise en place et en déterminer son taux.

Taxe foncière pour les logements BBC :

Madame ROCREE prend la parole et informe le Conseil Municipal, que si la commune ne délibère pas, alors les logements BBC sont exonérés de la taxe foncière pendant 5 ans. (D'après la *LOI n°2008-1425 du 27 décembre 2008 – art. 107 (V)*)

Par sa délibération, la commune peut réduire la durée d'exonération. Une précision est faite, car toutes les nouvelles constructions sont exonérées de taxe foncière pendant 2 ans. Lors de la prochaine réunion de conseil municipal, il sera voté la durée de cette exonération.

Situation des baux communaux :

Monsieur le Maire donne en détail les baux communaux que la commune a actuellement :

- Un bois de 18 hectares loué à Monsieur NIEL Joël, le bail s'arrête au 31/08/2012. Le loyer s'élève à 1150 € par an (montant du fermage indexable annuellement).
- Un bois de 1 hectare 20 loué à Monsieur MONTENAY, le bail a expiré en 2008 et est reconduit de manière tacite. Le loyer s'élève à 440 € par an (montant du fermage indexable annuellement).

La commune se renseigne sur le renouvellement des baux.

Commission voirie, visite en novembre avec la communauté de communes :

Des travaux sont en cours devant la Mairie afin de faciliter l'écoulement des eaux.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils connaissent des endroits où la communauté de commune devra intervenir :

Au niveau de la sente de la Mare Freneuse, l'herbe repousse au centre
Améliorer les voies communales
Boucher les nids de poules
Revoir dans la rue Abbé Eliot, la flaque d'eau toujours présente devant le n° ?

Au niveau de la sente de la Mare Freneuse, Monsieur le Maire précise que cela fait trois semaines que le panneau « sens interdit » a disparu.

Suite à l'épisode neigeux de l'hiver dernier, Monsieur le Maire précise qu'un plan pour chaque commune doit nous être présenté rapidement. La Communauté de Communes a conclu un partenariat avec 5 agriculteurs pour le déblaiement des routes.

Questions diverses :

Pour le dossier sur la signalisation route de Louviers, Monsieur le Maire précise qu'une demande d'enveloppe parlementaire a été faite, mais nous ne pourrons avoir une réponse favorable qu'en 2012, les crédits de 2011 étant déjà distribués. Le Conseil Municipal est d'accord pour que les travaux soient reportés en 2012.

Au niveau de l'effacement des réseaux : le montant annoncé pour la part communale était de 100 000 € HT. Pour la réalisation des travaux l'estimation de la part communale s'élèverait à 64 000 €. Dans l'estimation est compris l'installation d'un fourreau pour la pose éventuelle d'un transformateur si besoin au niveau du cimetière.

Monsieur le Maire précise que pour pouvoir repeindre les abris bus, la commune a embauché Monsieur DUVALLET Emmanuel pour deux semaines.

Concernant l'entretien de la commune, une question est soulevée sur l'utilisation du véhicule personnel de l'employé communal.

Le Maire avec avis du conseil municipal décide de ne pas parrainer de candidat pour les élections présidentielles.

Au niveau du Schéma de Coopération Intercommunale à l'heure actuelle rien ne change d'après ce qui a été dit en réunion communautaire.

Lors de la dernière de SIVOS, la commune de Bacquepuis s'interroge sur les travaux envisagés pour la cantine, sur Bérengenville la campagne. La commune de Bérengenville à rappeler qu'elle a fait un choix important en mettant le logement communal à disposition du SIVOS.

Par ce choix le budget de la commune se trouve amputé du loyer du logement, mais permet de pérenniser au mieux le groupe scolaire de nos deux communes et de pouvoir accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Concernant la garderie, Bacquepuis ne possédant pas de locaux adaptés, celle-ci est restée dans les locaux de Bérengenville la campagne.

Suite au transfert du logement au SIVOS, Monsieur le Maire informe que le Conseil Régional annule sa subvention concernant les travaux d'améliorations de celui-ci.

Séance levée à 23h50.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE	